

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
13 janvier 2020

---

CONTENUS HAINEUX SUR INTERNET - (N° 2534)

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° CL66

présenté par  
Mme Avia, rapporteure

-----

**ARTICLE 4**

Supprimer l'alinéa 15.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le Sénat, à l'initiative de son rapporteur, a complété le rôle confié au Conseil supérieur de l'audiovisuel en matière d'encouragement des opérateurs à certaines pratiques vertueuses, pour y inclure l'interopérabilité.

Un tel ajout ne semble toutefois pas opportun, s'agissant d'une question qui mérite d'être traitée de façon plus globale et à l'échelon européen.